



Clermont Ferrand le 10 avril 2012

Daniel BIDEAU
Président de l'Union Fédérale de Consommateurs
QUE CHOISIR AUVERGNE
Administrateur national de l' UFC QUE CHOISIR
21 Rue Jean Richepin
63000 CLERMONT-FERRAND

à

Monsieur Lepeltier
Ministre
Président du comité de bassin Loire Bretagne
Avenue de BUFFON
45100 LA SOURCE

OBJET : DEMISSION DU COMITE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE

Monsieur le Président

Après plusieurs mandats effectués au sein du comité de bassin Loire Bretagne, je souhaite mettre un point final à ma représentation des consommateurs dont j'ai pu constater qu'ils étaient avant tout utilisés comme faire valoir ou noyés dans une masse « d'usagers » .

Cette « représentativité » d'un collège pléthorique où les responsables de coopératives voisinent avec des délégués des pêcheurs, les défenseurs de l'environnement et les consommateurs supprime toute représentativité du mouvement consommateur en diluant leur pouvoir dans une instance où le nombre voudrait faire penser à un semblant de démocratie. Je sais quelle sera la réponse maintes fois formulée par vous-même ou votre prédécesseur : la loi a été votée et doit s'appliquer.

L'UFC QUE CHOISIR prouve que l'on peut intervenir dans le débat sur l'eau et son utilisation sans pour cela suivre un processus où le poids des lobbys industriels ou agricoles évacue toute décision efficace.

Avec Raymond Besse, membre de l' UFC QUE CHOISIR Orléans qui a participé activement à ses mandats, nous constatons que nos paroles et nos propositions en faveur des consommateurs restent lettre morte.

Le prix de l'eau dont la cour des comptes et les autorités européennes ont constaté les écarts injustifiés entre consommateurs industriels et, surtout, agriculteurs reste à un niveau élevé sans ajustement à la baisse.

Comme j'ai pu le constater au cours de la dernière réunion de bureau du comité de bassin, le 29 mars dernier, les « efforts » des agriculteurs sont toujours limités, insuffisants et susceptibles de « compensations » qui pèsent toujours sur les mêmes « usagers », à savoir les consommateurs.

Si j'ai pu croire un moment à une plus juste répartition des redevances entre les diverses catégories d'usagers, les tractations effectuées en coulisse par le lobby agricole pour détruire toute avancée positive dans les domaines de la prévention contre l'empoisonnement par les pesticides et autres intrants à la fois des sols, des réserves en eau douce, des mers et des agriculteurs eux mêmes.

Cette attitude irresponsable, suivie par les instances décisionnelles du comité de bassin, a autorisé l'empoisonnement durable des sols bretons aux frais des consommateurs. Malgré les rappels incessants des autorités européennes, le processus continue aujourd'hui avec la mise en place de crédits affectés à des procédés curatifs coûteux que finance le consommateur dans ses redevances et ses impôts. La question du long terme et de la prévention active n'a toujours pas été efficacement posée.

Le consensus vanté en permanence par vous même et vos prédécesseurs aboutit à la mise en place de programmes vidés de leur contenu par l'action des lobbies.

Nous souhaitons poursuivre notre travail en dehors d'une instance non représentative de l'intérêt des consommateurs pour défendre plus efficacement les intérêts de ceux que nous représentons.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bideau', with a large, sweeping underline that extends to the left and right.

Daniel BIDEAU
Ancien membre du comité de bassin. Loire Bretagne
Président de l' UFC QUE CHOISIR AUVERGNE
Administrateur national de l' UFC QUE CHOISIR